



TRIGANCE

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

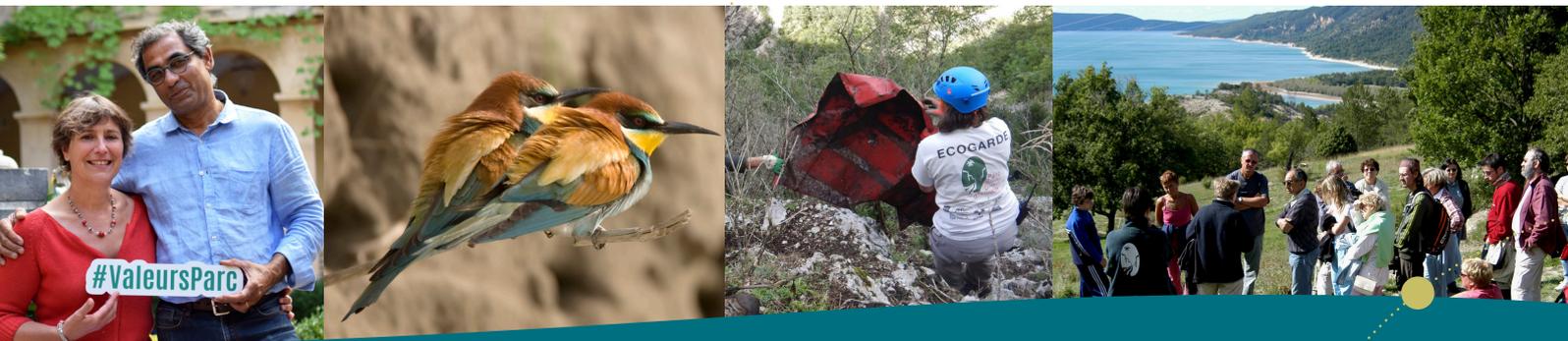
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Étude des continuités écologiques au pont des Aoules, Jabron (2012).
- Diagnostic écologique et cartographie des habitats de la **zone humide de Saint-Maimes** (site d'intérêt écologique majeur au plan de Parc) ; inventaire des stations de serrature à feuilles de chanvre.
- Étude de la zone humide du Moulin de Soleils (expertise hydraulique inventaire).
- Travaux d'**entretien** et de restauration de la **végétation des bords du Jabron** en lien avec la commune puis l'intercommunalité : 92 km traités depuis 2008.
- Animation du **Site Natura 2000** « Grand canyon du Verdon » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, montage de mesures agro-environnementales avec les agriculteurs volontaires.
- **Gestion des usages de la rivière** en lien avec l'Apron : rédaction de l'arrêté de protection de biotope (APPB) et suivi génétique des populations d'Apron du Rhône.
- 25 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 9 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont un devant le lavoir de Soleils, un devant la citerne Giraud, un devant la chapelle Notre-Dame de Saint-Julien, et renouvellement des panneaux d'entrée de village.
- Conseils au projet de restauration du **Moulin de Soleils** (en collaboration avec la Fondation du patrimoine, le CG 83).
- Organisation de **chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration de la calade et de murs en pierre sèche vers le jeu de boules (2009), et de la chapelle Notre Dame de Saint-Julien (2014).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Passage régulier des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu. Surveillance

ponctuelle du ramassage des champignons à l'automne, lors de sollicitation de la commune.

- Un panneau d'information touristique sur le site du pont du Sautet.
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire (4) sur le thème du jardinage, l'agriculture ; création d'un sentier d'interprétation des paysages avec les enfants de l'école.
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : conférence sur la technique de la pierre sèche ; interventions du CrieuR du Verdon.
- Événement **1851, un soulèvement pour la République** : banquet républicain, spectacle, projection du film et exposition ; publication d'un courrier scientifique (2011).
- Projet culturel **Raconte-moi ton Verdon** : recueil de la parole des habitants et présentation du spectacle *l'Inventaire du Verdon* (2013).
- Organisation de la **Fête du Parc** (2016).
- Accompagnement de la dynamique autour du **programme de fouilles archéologiques** dans la vallée du Jabron entre les archéologues/association Arkeodidacte, les communes de Comps-sur-Artuby et Trigançe, et le Parc et soutien technique à la conception du **mur archéologique** : lecture de l'évolution des paysages de la vallée.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement et soutien financier via le programme Leader du projet Arts en Artuby mettant en valeur 8 artistes peintres trigançois (cycle d'évènements, reproduction d'œuvre...).
- Accompagnement de l'étude prospective des potentialités d'**irrigation agricole** réalisée par la Communauté de communes Artuby Verdon (2015).
- Lancement et animation de la **charte forestière** Artuby-Verdon portée ensuite par la communauté de communes : chantiers d'ouverture de milieux, document de sensibilisation, et gestion des conflits d'usages, étude de valorisation des coproduits de la forêt, lancement de la fête du bois à La Martre...
- Création d'un **verger conservatoire** de variétés anciennes d'intérêt local paysan, accompagnement technique et fourniture de plants, pour le verger communal (amandiers) et chez un particulier (JP. Codretto).
- Interventions régulières de **médiation** entre professionnels d'activités de pleine nature, gestionnaires ou propriétaires riverains pour gérer les

conflits d'usages ou améliorer les conditions de pratique : exemple sur le canyon du Haut Jabron depuis 2009.

- **Formation des professionnels de l'eau vive** pour une meilleure prise en compte des milieux et recherche de solutions pour gérer la surfréquentation du canyon du Jabron.
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour de l'Artuby, inauguré sur Jabron en 2019 avec un départ de Trigance valorisant le mur de la préhistoire, création de deux fiches-randonnée sur le sentier des granges (belvédère des vautours) et le tour du Breis ; valorisées dans www.cheminsdesparcs.fr
- Animation et portage de l'**Opération Grand Site des Gorges du Verdon** : plusieurs schémas co-construits sur l'ensemble des gorges (sur la mobilité, la réhabilitation des belvédères, les objectifs de valorisation et d'interprétation du patrimoine...), accompagnement ou portage des projets d'amélioration de l'accueil sur les sites et les sentiers; entretien de la passerelle de l'Estellier reconstruite par le Parc de 1999 à 2004 ; édition d'une carte randonnée sur les gorges.
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à 2 bénéficiaires (Hôtel du château de Trigance et gîte de la Commanderie) pour les prestations d'hébergement.
- Étude de faisabilité d'un parcours de course d'orientation dans la plaine de Trigance.



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : réalisation d'une **étude paysagère et environnementale** préalable, aide à la rédaction d'un cahier des charges et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le projet de PLU arrêté.
- Accompagnement et avis sur un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société Engie (Bois de Siounet) en 2009.
- Accompagnement du projet de **éco hameau** du Villard (appui à la recherche de financement; participation à divers temps d'échange...).
- **Contrat rivière** : aide technique et à la recherche de financements pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration (2013) et mobilisation du partenariat de solidarité aval/amont négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

- Installation d'un **relais radio sur le site de Chastillon** (pour la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux (la commune est adhérente à ce réseau Sécurité Verdon).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).
- **Outils numériques** : système d'information territorial, site internet, page Facebook du Parc, newsletters (8), vidéos (51) sur la chaîne Youtube du Parc, outil 3D pour la restauration du Colostre.
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1).
- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcduVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr